



**Solutions d'évacuation et  
d'accès des bâtiments.**



**VOTRE SÉCURITÉ  
SUR MESURE  
EN ALUMINIUM**



Votre vendeur privilégié de constructions sur mesure en aluminium destinées à la sécurité.

- 1 Conception
- 2 Production
- 3 Installation

Nous vous proposons des solutions pour 5 applications distinctes: évacuation en cas d'incendie de bâtiments publics ou privés, accès industriels en hauteur, accès aux bâtiments, accès aux façades et architecture industrielle pour l'intérieur et l'extérieur de votre bâtiment.

Escaliers

Echelles spécialisées

Echelles à marches

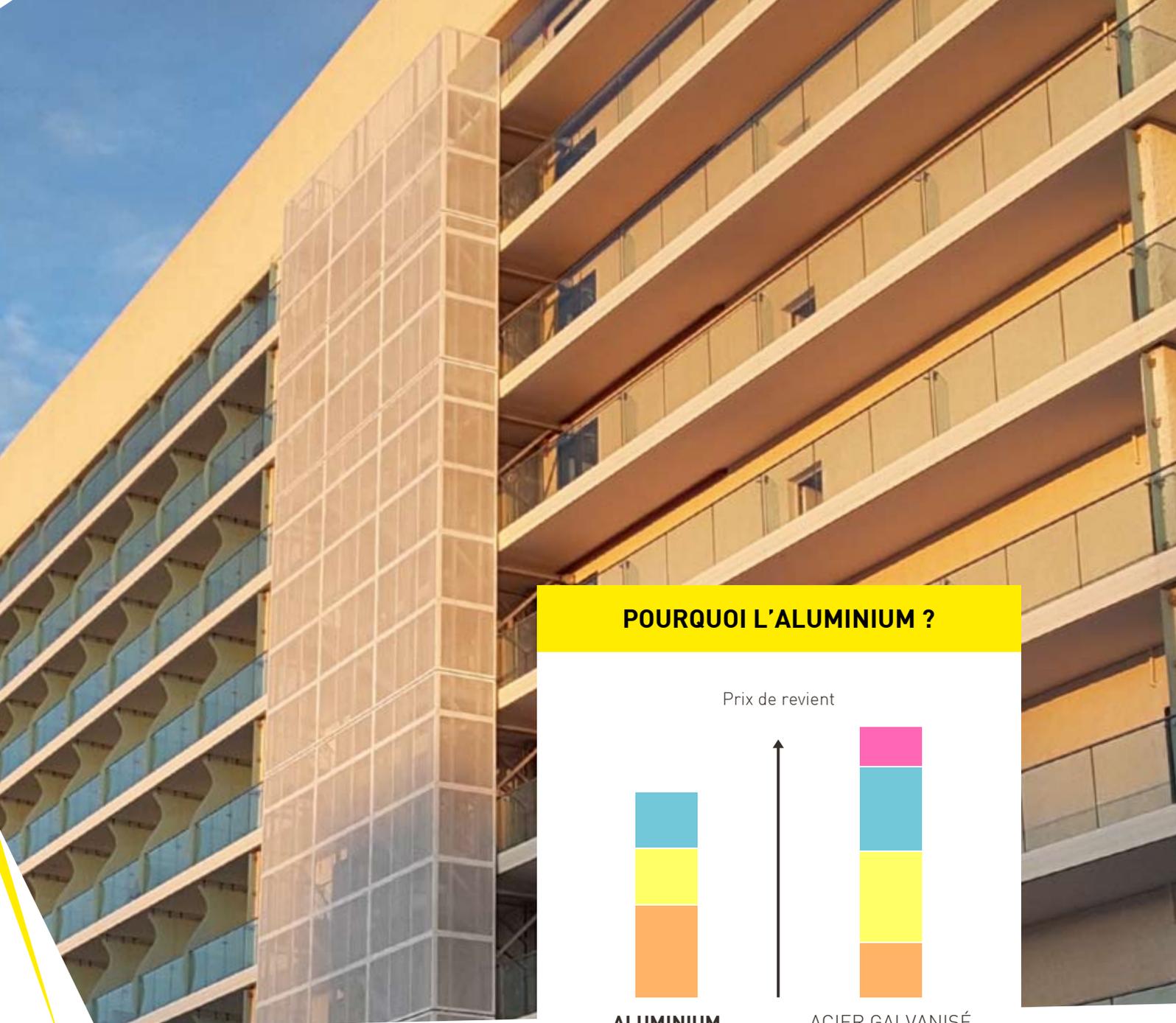
Passerelles et plateformes

Escaliers mobiles

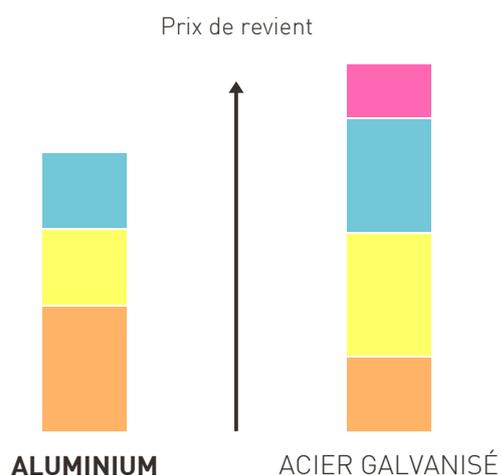
Plateformes mobiles

Équipement de protection antichute





## POURQUOI L'ALUMINIUM ?



### Entretien

- + Pas d'entretien nécessaire;
- + Durée de vie de plus de 30 ans;
- + Aucune oxydation: protection via l'anodisation, même dans des environnements agressifs et marins.

### Montage

- + Modulaire, assemblage de type mecano;
- + Aucune soudure. Montage aisé. Facilité d'usinage sur chantier si nécessaire;
- + Bien adapté au transport. Environ 3x plus léger qu'une construction similaire en acier;
- + Le maximum du montage ayant déjà été réalisé en usine, l'installation sur chantier est rapide et ordonnée.

### Production

- + Très facile à travailler: poids faible et usinage aisé;
- + Construction sur base de profilés adaptés et normalisés;
- + Possibilité de solutions créatives sur mesure (escalier suspendu, volée relevable,...).

### Matière première



100% RECYCLABLE  
À L'INFINI



## L'ÉVACUATION INCENDIE ET DE SECOURS

Les solutions d'évacuation sont essentiellement conditionnées par deux facteurs déterminants :

### 1. LE CADRE LÉGAL

Il existe un **cadre législatif** qui dépend en partie de votre situation géographique :

- Les règles de base sont fixées au niveau national, en particulier l'arrêté royal relatif aux normes de base pour la prévention des incendies;
- Les régions et les communautés traduisent dans leurs décrets et décisions les règles de base en fonction de la situation : pour les hôtels, maisons de repos, hôpitaux, crèches, etc.;
- Les villes et les communes imposent également des règles supplémentaires et spécifiques dans leurs plans de prévention.

En outre, il existe également des **normes** de sécurité et de prévention ainsi que des normes relatives aux structures à suivre :

- NBN S21-204: Protection incendie dans les bâtiments scolaires;
- les Eurocodes pour les bâtiments et les structures, en particulier les séries EN 1990 (bases de calcul des structures), EN 1991 (actions et charges) et EN 1999 (structures en aluminium);
- la norme EN ISO 14122 sur l'accès sécurisé aux machines.

Dans de nombreux cas, le Codex sur le bien-être au travail doit également être pris en compte.

Toutes les règles ne sont pas cohérentes les unes avec les autres. Il est donc toujours conseillé de travailler selon les bonnes pratiques et avec les experts dans ce domaine. Très bien informés, les ingénieurs de projet de JOMY sont votre référence à ce sujet.

## 2. LES BONNES PRATIQUES

Bien que non prioritaires sur les directives des autorités locales, elles permettent néanmoins d'évaluer la situation et d'orienter au mieux vers la solutions idéale à mettre en place. A titre informatif et de manière très résumée, elles se basent essentiellement sur :

### Le nombre de personnes à évacuer

- 1 personne par 10m<sup>2</sup> pour les bâtiments non accessibles au public;
- 1 personne par 3m<sup>2</sup> pour les bâtiments accessibles au public;
- Ces chiffres sont plus spécifiques lorsque l'utilisation première d'un bâtiment est modifiée.

### Le nombre de voies d'évacuation

- Au moins 2 voies d'évacuation indépendantes et qui ne se croisent pas.
- Pour des compartiments avec 500 personnes ou plus :
  - 500-999 personnes : 3 voies de sortie;
  - 1000-1999 personnes : 4 voies de sortie;
  - 2000-2999 personnes : 5 voies de sortie;
  - Etc.
- En théorie, une seule voie de sortie peut être suffisante dans les cas suivants :
  - Bâtiments de moins de 10m de haut et contenant moins de 100 personnes;
  - Bâtiments de 10 à 25m et contenant moins de 50 personnes, accessibles par les échelles des services d'incendie (côté rue).

Souvent, le service d'incendie (et la prudence) exigera malgré tout la présence d'une deuxième sortie de secours.

### ESCALIERS : la solution idéale

- Le moyen le plus sécurisant.
- Haut débit.
- Grande accessibilité.
- Peuvent également servir pour l'accès.

### ÉCHELLES : la solution alternative

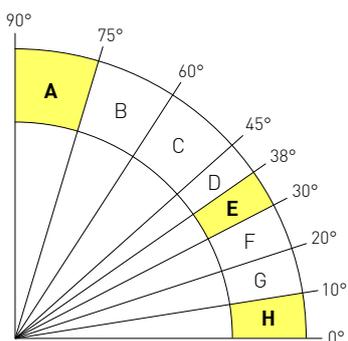
- S'il n'y a pas suffisamment d'espace pour un escalier.
- Si des requis esthétiques et de planning les exigent.
- Si la configuration de l'immeuble l'impose.
- Pour des raisons de coût.





## L'ACCÈS AUX BÂTIMENTS

### CHOIX D'UN MOYEN D'ACCÈS



- A Echelles → recommandé**
- B Escabeau / Echelle à marche
- C Escabeau / Echelle à marche
- D Escaliers
- E Escaliers → recommandé**
- F Escaliers
- G Passerelle avec système anti-dérapant
- H Passerelle → recommandé**

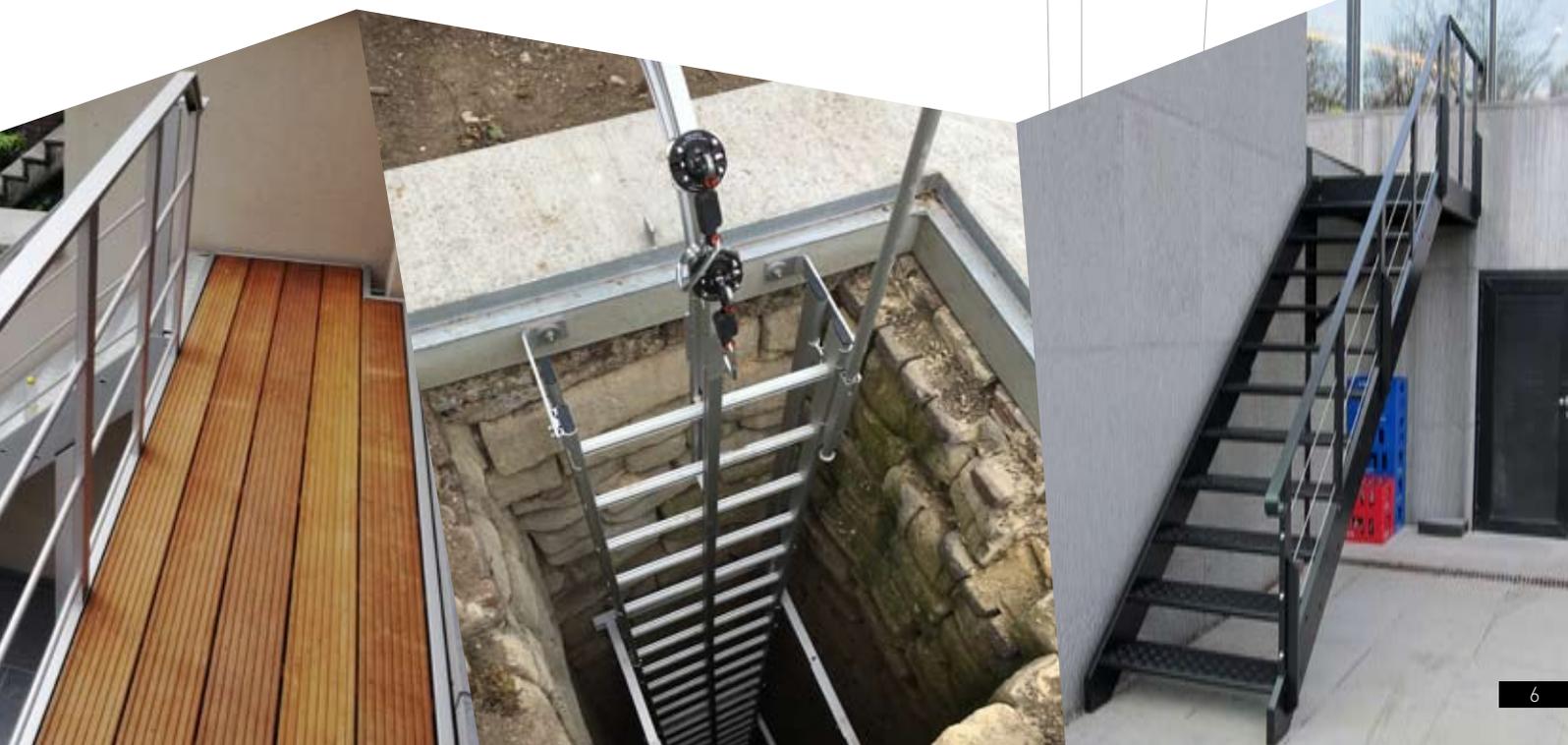
Le juste choix dépend intrinsèquement de l'élimination des risques présents dans la situation donnée, tels que: glisser, trébucher, l'effort physique intense et la protection contre les pièces mobiles ou qui peuvent chuter.





## POURQUOI CHOISIR LES SOLUTIONS JOMY ?

- **Constructions légères et robustes** en aluminium.
- Ne nécessitent **pratiquement pas d'entretien**.
- **Durée de vie exceptionnelle**.
- Une **ligne de vie anti-chute peut être fixée en option** sur chacune de nos constructions.
- **8 ingénieurs sont à votre service** dans notre bureau d'étude afin de trouver avec vous les meilleures solutions à mettre en place, quelque soit le type de building et sa situation.





[www.jomy.be](http://www.jomy.be) | [info@jomy.be](mailto:info@jomy.be)

Rue Bourgogne, 20  
B-4452 Wihogne, Belgique  
Tél. +32 4 278 55 12  
Fax +32 4 278 26 75

